



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Doubs – Canton de Besançon 1

Commune de **DANNEMARIE SUR CRÈTE**

ANNÉE 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 décembre 2022

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le

ID : 025-212501951-20221213-2022_DELIB57-DE



L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à vingt heures,

les membres du conseil municipal de la commune de Dannemarie sur Crête (15 membres en exercice) se sont réunis, après convocation en date du 06 décembre 2022, sous la présidence de M. Sébastien PERRIN, maire de la commune.

Convoqués : Mmes et MM. Sébastien PERRIN – François RAUSCHER – Martine LEOTARD – Cyril LINDEPERG – Delphine DOMBRET - Jean-Luc BARBIER – Adeline ALVES-COUTHINO - Pascal BILON - Benoit COELO – Estelle ECARNOT - Marie-Thérèse FIGUET – Vincent LEGUYON – Grégory PAUL – Mathilde COURTOIS.- Camille RUAULT

M. Sébastien PERRIN a procédé à l'appel des conseillers municipaux.

09 présents : Mmes et MM. Sébastien PERRIN – François RAUSCHER – Martine LEOTARD – Cyril LINDEPERG – Delphine DOMBRET - Jean-Luc BARBIER - Pascal BILON - Benoit COELO – Mathilde COURTOIS-

02 procurations : Adeline ALVES-COUTHINO a donné procuration à François RAUSCHER, Camille RUAULT a donné procuration à Grégory PAUL

04 Absents : Estelle ECARNOT - Vincent LEGUYON - Marie-Thérèse FIGUET - Grégory PAUL

Nombre de votants : 10

20h15 Monsieur Grégory PAUL arrive en séance et est autorisé à prendre part au débat et au vote des prochaines délibérations ce qui modifie ainsi l'état des présences et des votes :

10 présents : Mmes et MM. Sébastien PERRIN – François RAUSCHER – Martine LEOTARD – Cyril LINDEPERG – Delphine DOMBRET - Jean-Luc BARBIER - Pascal BILON - Benoit COELO – Mathilde COURTOIS- Grégory PAUL

02 procurations : Adeline ALVES-COUTHINO a donné procuration à François RAUSCHER, Camille RUAULT a donné procuration à Grégory PAUL

03 Absents : Estelle ECARNOT - Vincent LEGUYON - Marie-Thérèse FIGUET

Nombre de votants : 12

DELIBERATION 2022 12 13- 57

SUPPRESSION DE L'EMPLOI D'ADJOINT D'ANIMATION

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la création d'un emploi d'adjoint administratif

Vu l'arrêté d'intégration directe de l'adjoint d'animation sur ce poste d'adjoint administratif

Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 08 11 2022, sur la suppression du poste d'adjoint d'animation

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 15 03 2022 et dont la modification temporaire a été acceptée par l'assemblée délibérante lors du conseil du 11 12 2022.

Considérant que l'emploi d'adjoint d'animation est devenu inutile il convient aujourd'hui de déclarer sa suppression.

DÉBAT ET VOTE

AUCUNE REMARQUE N'EST FORMULÉE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Approuve cette suppression et le nouveau tableau des effectifs :

Le tableau des emplois sera ainsi modifié à compter du 01 01 2023

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le

Berger
Levrault

ID : 025-212501951-20221213-2022_DELIB57-DE

TABLEAU DES EFFECTIFS

GRADES	CAT.	DUREE HEBDO DU POSTE EN CENTIEME	DUREE HEBDO. DU POSTE EN H/MIN
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur principal 2ème classe	B	35,00	35H00
Rédacteur	B	35,00	35H00
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	24,00	24H00
Adjoint administratif	C	35,00	35h00
FILIERE TECHNIQUE			
Agent de maîtrise	C	35,00	35H00
Adjoint technique	C	35,00	35H00
Adjoint technique	C	35,00	35H00
Adjoint technique	C	10,00	10H00
FILIERE CULTURELLE			
Adjoint du patrimoine	C	30,77	30H46

Filière : animation

Cadre d'emploi : Adjoint d'animation de catégorie C

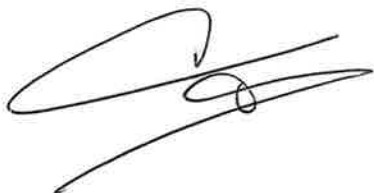
- ancien effectif : un
- nouvel effectif : zéro

par 12 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Le secrétaire de séance, Pascal BILON
Le 13 12 2022



Le maire, Sébastien PERRIN
Le 13 12 2022

